

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

L'an deux mille vingt le 2 juillet à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

23 juin 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	60	60

PRESENTS:

Mesdames FELCZAK, CAILLOL, JULVE, MITTELETTE, BOURINET représentée par M.DELACOUR, MARTIN L., GANDON M. L., LEMOINE BOUTTE, DRIVIERE, HOCHÉ, ROBACHÉ représentée par Mme TOUBLAN, POTTIER, DELVAL

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE représenté par M LAVOCAT, ROSSIGNOL, MOYON, DUBOIS, MONTARON, HERTAULT représenté par M FIQUET, PONCELET représenté par M LEROY, LESOURD, LANGLOIS, JEUX, TEMPLIER, JUILLET, KANIEWSKI, JOLLY, ROBILLARD, WATIER, NELATON, BOUCHER représenté par M LECOMPTE, LETRILLART, SEGUIN, SAUMONT, POURTEYRON représenté par Mme DESTRI, BOUDEELE, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, LAFLEUR, REY représenté par M SIMON, CINTRAT, DAVIN, DUVIVIER, ROSSE, LECLERCQ, LEROUX Tristan représenté par M NAPIERAY, BARTIZEL, TROMBETTA, TASSIN, TOURNEVILLE représenté par M LEGUILLETTE, BOMBART, RUELLE, VECTEN, HERMAND.

POUVOIRS : M MOLCARD avait donné pouvoir à M DAVIN, M COUTEAU à M RUELLE, M REBEROT à M LETRILLART, M FAYÉ à M MAURICE

INVITES : Mme BERGEOT(Suppl), Messieurs DE RE, COUVREUX(Suppl), COP (Suppl), PASCARD (Suppl), DUFORET (Suppl), MALHOMME

**Contentieux SESV/SUEZ
Décision du Tribunal
Administratif d'Amiens**

n° 71

Secrétaire de séance : Mme FELCZAK Murielle

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat des Eaux de Montgobert avait commandé un audit de sortie de DSP avec la Nantaise des Eaux (SUEZ Eau aujourd'hui) en 2017 qui avait mis en évidence des manquements titrés à 127 566 €.

La contestation de SUEZ EAU a été portée devant Tribunal Administratif d'Amiens qui condamne la SUEZ EAU à une amende de 121 666,50 €.

M le Président propose aux membres du Comité Syndical de valider la décision du Tribunal.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte la décision du Tribunal Administratif d'Amiens et autorise M le Président à modifier le titre émis par le Syndicat de Montgobert en le réduisant de la somme de 5 899,50 € pour porter la dette de la SUEZ Eau à 121 666,50 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

21 JUL. 2020

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le

POUR COPIE CONFORME
Le Président
**Le SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr